



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COLLECTIVITE
Adresse postale

CP Ville

Fiche de saisine
Commission Administrative Paritaire

INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE DU STAGIAIRE

- LICENCIEMENT EN COURS DE STAGE
 NON TITULARISATION AU TERME DU STAGE

Nombre d'habitants :

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
.....

I - L'AGENT

Matricule :

M. Mme Mlle

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : Situation familiale :

Adresse :

Date de nomination stagiaire :

Grade, échelon, indice brut :

Temps de travail :

Fonctions :

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr

II – INTERRUPTION DU STAGE POUR CONGES

de maladie, accident de service (indiquer la ou les périodes)	de maternité (indiquer la période)	sans traitement (indiquer la ou les périodes)

III – SITUATION PROFESSIONNELLE AVANT LA MISE AU STAGE :

Situation : CES, CEC, CONTRACTUEL	période

IV - PIECES A FOURNIR

<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de saisine de la CAP - Curriculum vitae de l'agent - Fiche de poste - Organigramme du service et/ou de la collectivité - Evaluations en cours de stage 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de fin de stage - Attestation de formation d'intégration - Etat des formations suivies au cours de la période de stage - Arrêté de nomination de stagiaire - Récépissé d'information de l'agent
---	---

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Fait à : _____ Le :

Nom, Prénom, Signature, Cachet :

Le CDG38, dont le Président est responsable de traitement, collecte les données de vos agents et de votre collectivité qui sont traitées par des agents du CDG38 habilités, les élus et les représentants syndicaux siégeant dans les instances concernées. Ces données sont nécessaires pour permettre le traitement des dossiers de vos agents conformément au Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires. Elles sont conservées dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous et vos agents disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter le pôle instances du CDG38 : dpfeiffer@cdg38.fr ou le délégué à la protection des données (DPD) du CDG38 : dpd@cdg38.fr

CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION

Avis de la Commission Administrative Paritaire Séance du.....	
FAVORABLE	<input type="checkbox"/>
DEFAVORABLE	<input type="checkbox"/>
DOSSIER REPORTE	<input type="checkbox"/>
AVIS SOUS RESERVE	<input type="checkbox"/>

Fait à St Martin d'Hères, le

Le Président du Centre de Gestion,

Jean-Damien MERMILLOD- BLONDIN

ANNEXE

Ce document doit être complété et signé par la collectivité ainsi que par l'agent(e). Il est à joindre impérativement au dossier de saisine concerné.

Récépissé d'information de l'agent(e)

Collectivité

Nom :

Agent(e) concerné(e)

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Grade :

La saisine

Date de notification à l'agent(e) de la saisine :

Date de transmission à l'agent(e) de la copie du dossier de saisine :

Observations éventuelles de l'agent(e) :

.....
.....
.....
.....

Fait à :

Le :

L'autorité territoriale ou son représentant
Signature

L'agent(e)
Signature